

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE LABELLE
MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Macaza, présidée par madame la mairesse Céline Beauregard et tenue le 12 août 2019, à 19h, à l'hôtel de ville situé au 53 rue des Pionniers.

SONT PRÉSENTS : Céline Beauregard, mairesse, Benoit Thibeault, conseiller, Pierrette Charette, conseillère, Pierre Rubaschkin, conseiller, Raphaël Ciccariello, conseiller, Christian Bélisle, conseiller.

EST ABSENT : Brigitte Chagnon, conseillère.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Jacques Brisebois, directeur général et Caroline Dupuis, chargée de projet.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'enregistrement vocal de la séance est activé.

Sous la présidence de madame la mairesse Céline Beauregard, la séance ordinaire est ouverte à 19h.

2019.08.142

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été distribué et qu'il se détaille comme suit;

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE**
3. **CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019**
6. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUILLET 2019.**
7. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 7.1. Dépôt du rapport financier intérimaire.
 - 7.2. Résolution – Formation des employés de la voirie concernant la gestion écologique des fossés et le contrôle de l'érosion.
 - 7.3. Résolution – Embauche de Rémi Fleurant Lepage au poste de contremaître à la voirie.
 - 7.4. Résolution – Autoriser le TACL à déposer au nom de la Municipalité une demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention au transport adapté.
 - 7.5. Résolution – Désignation du représentant et du substitut de la Municipalité au sein du conseil d'administration de la Régie de collecte environnementale de la Rouge.
 - 7.6. Résolution – Octroi d'un mandat à la firme DEC enviro pour la réalisation d'une évaluation environnementale de site, d'une étude géotechnique et d'un échantillonnage environnemental sommaire sur le terrain du parc industriel (zone multiactivités).
 - 7.7. Résolution – Demande de prolongement du réseau électrique d'Hydro-Québec.
 - 7.8. Résolution – Soutien à l'organisme Palliacco.
8. **TRÉSORERIE**
 - 8.1. Résolution – Adoption de la liste des déboursés et des comptes à payer.
9. **LOISIRS ET CULTURE**
10. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
 - 10.1. Résolution – Renouvellement de l'entente de service aux sinistrés de La croix rouge.
11. **TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)**
12. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 12.1. Résolution – Octroi du contrat de collecte des matières résiduelles pour les mois de janvier, février et mars 2020.
 - 12.2. Résolution – Renouvellement de l'adhésion à l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon.
13. **URBANISME**
14. **TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL**

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pierrette Charette
Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

CORRESPONDANCE ET AFFAIRES COURANTES

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

2019.08.143

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Pierrette Charette
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juillet 2019.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2019.08.144

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 JUILLET 2019.

Chaque membre du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2019, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Benoît Thibeault
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2019.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT D'UN RAPPORT FINANCIER INTÉRIMAIRE

Le dépôt du rapport financier intérimaire est effectué par monsieur Jacques Brisebois, directeur général.

2019.08.145

RÉSOLUTION – FORMATION DES EMPLOYÉS DE LA VOIRIE CONCERNANT LA GESTION ÉCOLOGIQUE DES FOSSÉS ET LE CONTRÔLE DE L'ÉROSION.

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'Environnement a produit un plan directeur pour le Lac Chaud pour le compte de la Municipalité au cours de l'été 2018;

CONSIDÉRANT QUE l'une des recommandations contenues dans ledit plan directeur était d'offrir une formation concernant la gestion écologique des fossés et le contrôle de l'érosion aux employés de la voirie;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une offre de service à cet effet de la part de la firme *RAPPEL – Experts-conseil en environnement et en gestion de l'eau*;

CONSIDÉRANT QUE ladite offre de service se chiffre à 5250\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Minerve souhaite également offrir ladite formation et que son coût pourrait donc être divisé en deux parties égales;

Il est proposé par Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER, en collaboration avec la Municipalité de La Minerve, à la firme *RAPPEL – Experts-conseil en environnement et en gestion de l'eau*, le mandat de former les employés de la voirie sur la gestion écologique des fossés et le contrôle de l'érosion selon les modalités prévues à l'offre de services numéro 2019140;

DE PARTAGER le coût de ladite formation avec la Municipalité de La Minerve de manière à ce que chacune des deux municipalités assument 50% de la facture et que La Minerve fournisse les équipements et matériaux nécessaires à la partie pratique de la formation qui se déroulera sur son territoire.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte, *Formation et perfectionnement - Voirie* portant le numéro de folio 02- 32000 454.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2019.08.146

RÉSOLUTION – EMBAUCHE DE RÉMI FLEURANT LEPAGE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE À LA VOIRIE.

CONSIDÉRANT QUE le contremaître des Travaux publics, monsieur Sylvio Chénier, a exprimé sa volonté de prendre sa retraite;

CONSIDÉRANT QU'UN appel de candidature a été effectué et qu'un premier candidat a été retenu, mais que ce dernier a démissionné suite à son entrée en emploi;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a ensuite relancé une offre d'emploi sur divers sites et dans les médias locaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs candidatures ont été reçues et que le comité de sélection a procédé à deux entrevues;

CONSIDÉRANT QUE le comité recommande de retenir la candidature de monsieur Rémi Fleurant-Lepage, ce dernier rencontrant les exigences de la fonction;

Il est proposé par Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la recommandation du comité de sélection et de procéder à l'embauche de monsieur Rémi Fleurant-Lepage comme contremaître aux Travaux publics, échelon 3;

D'AUTORISER la mairesse, madame Céline Beauregard, et le directeur général, monsieur Jacques Brisebois, à signer le contrat de travail du nouveau contremaître.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2019.08.147

RÉSOLUTION – AUTORISER LE TAACL À DÉPOSER AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT ADAPTÉ.

CONSIDÉRANT que la municipalité de La Macaza a déclaré compétence en matière de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Macaza est l'organisme mandataire pour le transport adapté et que le Transport adapté et collectif des Laurentides (TAACL) est l'organisme délégué;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Macaza est signataire d'une entente avec Transport adapté et collectif des Laurentides pour assurer les services de transport adapté sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports dispose d'un programme intitulé *Programme de subvention au transport adapté*;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Macaza a adopté par voie de résolution les prévisions budgétaires 2019 incluant le service de transport adapté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Macaza a contribué aux services de transport adaptés pour un montant total de 3413,65\$ en 2018 et qu'elle contribue en 2019 pour un montant de 3711,80\$.

Il est proposé par le conseiller Benoit Thibeault et résolu à l'unanimité;

QUE le conseil de la Municipalité de La Macaza autorise Transport adapté et collectif des Laurentides (TAACL) à déposer au nom de la Municipalité, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme de subvention au transport adapté et à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente;

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2019.08.148

RÉSOLUTION – DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT ET DU SUBSTITUT DE LA MUNICIPALITÉ AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DE COLLECTE ENVIRONNEMENTALE DE LA ROUGE.

CONSIDÉRANT la publication dans la Gazette officielle du Québec du 13 juillet 2019 du décret constituant « la régie de collecte environnementale de la Rouge »;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 585 du code municipal toutes les municipalités membres doivent désigner un représentant au conseil d'administration de la Régie parmi les membres de leurs conseils municipaux;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 4.2 de l'entente intermunicipale créant la Régie, les municipalités membres doivent désigner un (1) représentant et un (1) substitut pour siéger au conseil d'administration de la régie de collecte environnementale de la Rouge.

Il est proposé par Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

DE DÉSIGNER madame la mairesse Céline Beauregard comme délégué et monsieur le conseiller Christian Bélisle comme substitut pour représenter la Municipalité de La Macaza au conseil d'administration de la Régie de collecte environnementale de la Rouge.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2019.08.149

RÉSOLUTION – OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME DEC ENVIRO POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE SITE, D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET D'UN ÉCHANTILLONNAGE ENVIRONNEMENTAL SOMMAIRE SUR LE TERRAIN DU PARC INDUSTRIEL (ZONE MULTIACTIVITÉS).

CONSIDÉRANT QU'UN promoteur sérieux a montré un intérêt afin de bâtir un bâtiment industriel à l'intérieur de la zone appelé zone multiactivités auparavant désignée parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit connaître la nature du sol dans cette zone pour s'assurer que les sols conviennent à la construction de bâtiments industriels et que ledit terrain n'est pas contaminé;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a soumis une demande de soumission par invitation auprès de deux firmes spécialisées dans le domaine, soit DEC Enviro de Saint-Sauveur et BBA, division Biofilia consultants en environnement de Labelle;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu et analysé deux soumissions : DEC Enviro pour un montant de 25 290\$ plus taxes et BBP, division Biofilia pour un montant de 77 000\$ plus taxes;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des deux soumissions, elles ont été jugées conformes à la soumission demandée;

Il est proposé par Pierre Rubaschkin
Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la soumission la plus basse et d'accorder le contrat à DEC Enviro de Saint-Sauveur pour un montant de 25 290\$ plus les taxes applicables.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte, *Surplus accumulé non affecté* portant le numéro de folio 55 99100 000.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2019.08.150

RÉSOLUTION – DEMANDE DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite le prolongement de réseau électrique du chemin de l'Aéroport afin de desservir le terrain appartenant à la Municipalité appelé zone multiactivités auparavant désigné parc industriel;

CONSIDÉRANT QU'UN promoteur a montré de l'intérêt sérieux pour construire un bâtiment industriel à l'intérieur de la zone précitée;

CONSIDÉRANT QUE le requérant pour le prolongement du réseau électrique auprès d'Hydro-Québec est la Municipalité elle-même;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une estimation des coûts relatifs à tel prolongement;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement de réseau se situera uniquement sur des terrains appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE, comme requérant, la Municipalité doit répondre aux exigences d'Hydro-Québec et aux entreprises de télécommunication, dont notamment la cession de servitudes au bénéfice d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le requérant, donc la Municipalité, doit, entre autres, remettre à son arpenteur le plan d'ingénierie incluant le plan de servitude préparé par l'arpenteur demandé par Hydro-Québec qui servira à la préparation de la description technique du projet;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra ainsi faire appel à des professionnels afin de procéder aux différentes démarches à accomplir;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité devra signer divers documents pour rendre officielles toutes démarches afin de répondre aux exigences d'Hydro-Québec, y compris toute convention avec Hydro-Québec elle-même et aux entreprises parties du projet;

Il est proposé par Raphaël Ciccarillo
Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la mairesse, madame Céline Beauregard, et la direction générale (soit le directeur général, monsieur Jacques Brisebois, soit le directeur général adjoint, monsieur Étienne Gougoux) à signer tout document nécessaire dans le cadre du projet de prolongement du réseau électrique entre le chemin de l'Aéroport jusqu'au 127 rue Roger-Hébert.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte, *Surplus accumulé non affecté* portant le numéro de folio 55 99100 000.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2019.08.151

RÉSOLUTION – SOUTIEN À L'ORGANISME PALLIACCO.

CONSIDÉRANT QUE le 12 septembre prochain se tiendra la 11^e édition du Tournoi de Golf annuel et de l'encan silencieux au profit de Palliacco;

CONSIDÉRANT QUE Palliacco est un organisme sans but lucratif dont la mission est de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes atteintes de cancer, des malades en fin de vie, des proches aidants et des personnes en deuil, en leur offrant des services gratuits d'accompagnement, de répit et de soutien à domicile;

Il est proposé par Pierrette Charette
Et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'achat de deux billets pour le souper et le cocktail au coût de 45\$ chacun.

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte, *Contribution aux organismes portant le numéro de folio 02 46000 970.*

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2019.08.152

TRÉSORERIE

RÉSOLUTION – ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER

CONSIDÉRANT QUE la liste officielle des comptes à payer de juillet 2019 a été distribuée et que ses grandes lignes se résument comme suit :

COMPTES SALAIRES: 60 838,66 \$
REMISES D.A.S. : 38 756,03 \$
COMPTES PAYÉS AU 31 JUILLET 2019 : 65 327,31 \$
PAIEMENTS AUTOMATIQUES 6 677,28 \$
PRÉLÈVEMENTS : 5 128,38 \$
COMPTES FOURNISSEURS : 54 307,70 \$
TOTAL : 231 035,36 \$

Il est proposé par Pierre Rubaschkin
Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la liste des déboursés et des comptes à payer du mois de juillet 2019.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2019.08.153

LOISIRS ET CULTURE

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RÉSOLUTION – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICE AUX SINISTRÉS DE LA CROIX ROUGE.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Macaza a signé une entente avec *La Croix Rouge canadienne* afin d'offrir des services aux sinistrés en cas de sinistre;

CONSIDÉRANT QUE l'entente arrive à échéance en novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE La Croix Rouge propose à la Municipalité de renouveler ladite entente au coût annuel de 0,17\$ per capita pour la période de 2019 à 2022;

Il est proposé par Pierrette Charette
Et résolu à l'unanimité

DE RENOUELER l'entente de service aux sinistrés avec La Croix Rouge canadienne afin d'obtenir, en cas de sinistre, des services tels que l'hébergement, l'alimentation et l'habillement de secours ainsi que l'inscription, l'accueil et l'information des sinistrés;

D'AUTORISER le directeur général, Jacques Brisebois et la mairesse, Céline Beauregard, à signer l'entente de services aux sinistrés proposée par La Croix Rouge canadienne.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte, *Sécurité civile - autres* portant le numéro de folio 02 23 000 959.

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

TRANSPORT ROUTIER (TRAVAUX PUBLICS, VOIRIE...)

HYGIÈNE DU MILIEU

2019.08.154

RÉSOLUTION – OCTROI DU CONTRAT DE COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES MOIS DE JANVIER, FÉVRIER ET MARS 2020.

CONSIDÉRANT QUE le contrat de collecte des matières résiduelles arrive à échéance le 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de collecte environnementale de la Rouge a été créé et qu'elle débutera ses activités de collectes à partir du mois d'avril 2020;

CONSIDÉRANT QU'entre-temps, une solution doit être trouvée afin d'effectuer les 16 collectes lors des mois de janvier, février et mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise *Services sanitaires Cloutier inc.* offre d'effectuer lesdites collectes au coût total de 20 000\$ plus taxes selon les mêmes conditions et exigences techniques qui sont en vigueur dans le contrat en cours;

Il est proposé par Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat de collecte des matières résiduelles pour les mois de janvier, février et mars 2020 à *Services sanitaires Cloutier inc.* aux conditions susmentionnées.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée aux comptes, *Enlèvement des ordures – contrat, Contrat recyclables et Traitement bacs bruns portant les numéros de folios suivants : 02 45110 446, 02 45200 446 et 02 45200 447.*

ADOPTÉE

Jacques Brisebois
Directeur général

2019.08.155

RÉSOLUTION – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À L'ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE NATION ET SAUMON.

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion de la Municipalité à l'Organisme de Bassins versants des rivières Rouge, Petite nation et Saumon est échue;

CONSIDÉRANT QUE ladite adhésion permet à la Municipalité de soutenir concrètement la mission de protection, de mise en valeur et de développement durable de l'eau de l'organisme;

Il est proposé par Raphaël Ciccariello
Et résolu à l'unanimité

DE RENOUVELER l'adhésion de la Municipalité à l'Organisme de Bassins versants des rivières Rouge, Petite nation et Saumon au coût de 100\$.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné Jacques Brisebois, directeur général, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour effectuer la dépense précitée qui sera imputée au compte, *Contribution aux organismes* portant le numéro de folio 02 46000 970.

Jacques Brisebois
Directeur général

2019.08.156
URBANISME
TOUR DE TABLE DES MEMBRES DU CONSEIL
PÉRIODE DE QUESTIONS
RÉSOLUTION - LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé,

Il est proposé par Christian Bélisle
Et résolu à l'unanimité

De lever la séance à 19h46.

ADOPTÉE

LA MAIRESSE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Céline Beauregard

Jacques Brisebois